



## Droit sur ue personne majeure

Par **steph**, le **19/02/2009** à **12:54**

j'ai une mere qui depuis 4 ans a perdu son mari et depuis elle prends des cachets pour une depression et elle melange avec de l'aclool .  
resultat on a deja finir au urgences.  
et cote finance c'est pas genial elle nous fait des credits .  
nous ces enfants on a tres peur de devoir payer a sa place.  
et ce matin j'ai ete au tribunal pour qu'on la mette sur tutuelle mais on m'a repondu qu'elle etait pas assez malade pour ca .  
donc ma question c'est qui je dois aller voir pour qu'une personne cher son compte a sa place

Par **Paula**, le **19/02/2009** à **13:30**

Bonjour,

Vous pourriez retourner au Tribunal pour demander un dossier de "mise sous curatelle" et vous renseignez à ce sujet. C'est moins que la tutelle et cette procédure est faite, entre autre, pour les personnes qui dépensent inconsidérément et risque de mettre leurs finances en péril. Elle continuera à gérer mais avec l'aide d'un curateur.  
Cordialement